

Monsieur l'Orateur, les revenus des provinces sont tellement infimes, comparés à leurs dépenses, qu'on n'a pas le droit, par notre inertie, de les empêcher d'aller chercher des revenus ailleurs ou d'empêcher que des sommes d'argent considérables sortent du pays.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas parce que certains groupes s'opposent à ce projet dans une province quelconque que toutes les autres provinces doivent se priver de revenus. La province de Québec veut une loterie provinciale. Elle nous l'a laissé savoir par son premier ministre, par ses associations, ses journaux, etc. Allons-nous dire «non» à la province de Québec? Quelle excuse invoquerons-nous pour expliquer notre refus? Si le Code criminel est amendé afin de permettre aux provinces d'organiser des loteries, cela ne les obligera pas à les organiser, elles seront libres de le faire ou non.

Sous quel masque de pudeur nous cachons-nous? Monsieur l'Orateur, où est le mal dans l'organisation des loteries? Est-ce pire que les courses de chevaux, où les gageures sont légalisées et où des millions vont dans les coffres de certains individus? Est-ce que ces profits servent à des œuvres sociales? Pourtant, partout dans le pays, nous voyons l'exploitation de ces pistes de course.

Monsieur l'Orateur, je termine mes observations en disant: Cessons d'être des inertes, donnons plus de liberté aux provinces.

**M. Laniel:** Monsieur l'Orateur, je crois que...

(Traduction)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le député de Beauharnois-Salaberry a la parole.

**M. Valade:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression que Votre Honneur allait tout juste rendre une décision au sujet de ma proposition, savoir que la motion n'est pas discutable.

**L'hon. M. MacNaught:** Il a déjà rendu sa décision.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je cite l'alinéa c) du paragraphe (1) de l'article 32 du Règlement, qui se lit comme il suit:

Peuvent faire l'objet d'un débat:  
c) les motions pour la question préalable;

**M. Laniel:** Monsieur l'Orateur, je veux d'abord faire quelques observations au sujet de la motion présentée par le député de Skeena (M. Howard).

**L'hon. M. Lambert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Par suite de la motion présentée par le député de Skeena et qui a été dûment appuyée, j'estime qu'il nous incombe maintenant de nous prononcer sur

l'opportunité de trancher la question préalable. La motion peut faire l'objet d'un débat si elle est adoptée, la motion du député de Sainte-Marie tendant à la deuxième lecture du bill est ce qui serait voté sans débat. Par conséquent, cette motion ayant été présentée, je ferai remarquer à Votre Honneur que la portée du débat était extrêmement étroite et que ce débat ne pouvait porter sur le principe dont s'inspire le bill de l'honorable député.

**L'hon. M. Deschatelets:** J'aimerais développer les différents points qu'a soulevés l'honorable député, mais, voyant qu'il est six heures, puis-je dire qu'il est six heures?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Comme il est six heures, je dois informer la Chambre que l'heure consacrée à l'examen des travaux des simples députés est terminée. Comme les affaires à l'étude ce soir à sept heures seront les prévisions budgétaires du ministère des Forêts, la Chambre consent-elle à se former maintenant en comité des subsides?

**Des voix:** D'accord!

#### LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures.

#### Reprise de la séance

##### MINISTÈRE DES FORÊTS

1. Administration centrale, y compris \$24,000 de subventions pour aider aux recherches forestières, \$1,060,700.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, c'est pour moi un grand honneur de présenter les crédits du ministère des Forêts. Pendant quelques années, j'ai été en contact étroit avec l'industrie forestière, plus particulièrement en Colombie-Britannique.

Cette expérience, il va sans dire, m'a permis de mieux apprécier l'importance de cette industrie tant pour l'économie des diverses régions que pour l'expansion du pays. Je ne me place pas uniquement sur le plan économique. Nous connaissons tous l'importance économique de l'industrie forestière, secteur où nos ventes à l'étranger sont le plus élevées et qui fournit le plus grand nombre d'emplois—dans le domaine de la fabrication, naturellement—mais je considère plutôt qu'elle joue un rôle d'unification en favorisant l'échange d'idées entre les gouvernements, entre les organismes et entre les particuliers. Nous avons onze gouvernements, les dix gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.